

Rome, ville verte

L'exemple du parc régional Appia Antica

1. Rome : une ville verte

1.1. Une ville chargée d'histoire

La « ville éternelle » dont le centre historique est classé au patrimoine mondial de l'Unesco est la troisième destination touristique la plus visitée de l'Union européenne.

Capitale de l'Italie et de la région du Latium ou Lazio en italien, la commune de Rome est très étendue, elle couvre 128 500 hectares, soit douze fois la superficie communale de Paris (10 500 hectares).

La nappe urbaine de Rome s'inscrit à l'intérieur d'un anneau routier matérialisé par un périphérique, appelé *le Grande Raccordo Anulare* (GRA), construit dans les années 1960 pour lutter contre la congestion automobile. Cette grande boucle de dix kilomètres de rayon, très éloignée du centre-ville, marque une limite franche entre la ville dense et la belle campagne romaine, caractérisée par des paysages champêtres et vallonnés, façonnés par des exploitations agricoles axées sur la polyculture et l'élevage, où alternent des vignes, des oliveraies, des terrains maraichers, des champs de blé, des prés dans lesquels paissent des troupeaux de moutons ou de vaches (*Agro Romano*).

Durant la seconde moitié du XXe siècle, Rome connaît une croissance démographique soutenue conjuguée à une offre insuffisante de logements bon marché qui conduit à une forte hausse des prix à l'accession à la propriété et à des loyers inabordables pour les familles aux revenus modestes. Il en résulte des tensions sur le marché de l'immobilier qui se traduit par une forte expansion urbaine des constructions dans le périurbain, au gré des opportunités foncières et des opérations spéculatives proches des voies pénétrantes existantes.

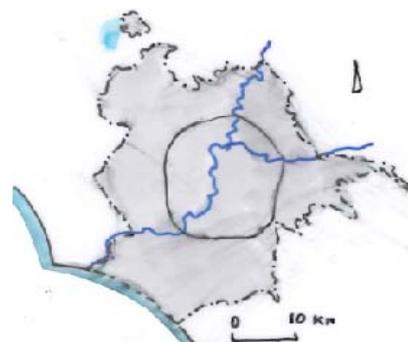


Illustration 1 : Les limites administratives de la commune de Rome (= 12 x Paris).

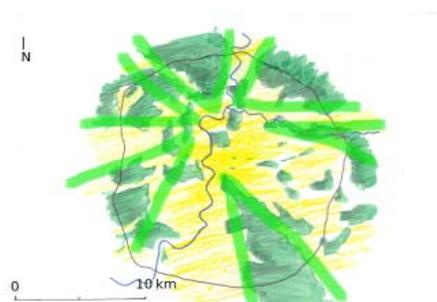


Illustration 2 : Le centre ancien de Rome se situe à l'intérieur du périphérique (GRA). La trame verte et bleue dessine un modèle réticulaire prenant la forme de triangles verts « cunei verdi ».

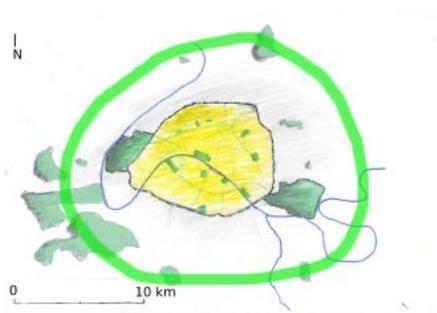


Illustration 3 : La commune de Paris est beaucoup moins étendue ; le boulevard périphérique en marque la limite administrative. La région parisienne a adopté un modèle de ceinture verte qui résiste mal à la pression urbaine.



Illustration 4: Rome vue du ciel - Source Wikimedia Commons / (fonte: NASA) Credit Image courtesy NASA/GSFC/MITI/ERSDAC/JAROS, and the U.S./Japan ASTER Science Team - da [http://visibleearth.nasa.gov/view_rec.php?id=16481]

Ainsi, en 1975, un tiers des Romains vivaient dans des habitations illégales édifiées au coup par coup, sans permis de construire et en dehors des zones à urbaniser fixées par le plan régulateur général de 1962, ce qui représente l'équivalent de 700 000 pièces d'habitation illicites (en Italie, les logements sont comptabilisés en pièces d'habitation).

17,5 millions de mètres carrés ont été construits dans la campagne romaine en l'absence d'autorisations administratives et de contrôles effectifs des procédures de lotissement des parcelles (25 % de la production totale).

De 1962 à nos jours, Rome a doublé sa surface urbanisée.



Illustration 5: Jardinières sur des rebords de fenêtres d'un immeuble de Rome (Crédit Certu).

Population

Italie : 59,6 millions d'habitants (France: 63,7 millions)
 Rome : 2,7 millions d'habitants en 2007
 (Paris : 2,2 millions en 2006)
 Aire métropolitaine de Rome : 4,1 millions d'habitants en 2007
 (aire métropolitaine de Paris : 11,8 millions)

Superficie

Rome : 1 285 km² (Paris : 105 km²) dont 400 km² urbanisés
 Densité : 2 124 habitants par km²
 (Paris: 20 696 habitants par km²)

Contexte institutionnel

La province de Rome est composée de 19 communes
 Maire : Gianni Alemanno (2008-2014)
 Région du Latium (*Lazio*)

Contexte géographique

Altitude comprise entre 0 et 37 mètres
 Climat méditerranéen

Pourcentage d'urbanisation

29 % du territoire communal

Pourcentage d'espaces libres

71 % du territoire communal

1.2. Renouveau urbain et développement rural

Sous l'impulsion de Francesco Rutelli, maire de Rome de 1993 à 2001, un document de prospective urbaine est mis en chantier en vue de corriger les dysfonctionnements du plan d'urbanisme de 1965, donner un coup d'arrêt aux constructions illégales, organiser les débats et les réflexions sur les évolutions futures de la ville.

Un « plan des certitudes », (*Piano delle Certezze*) âprement négocié avec les communes, les opérateurs fonciers et les grands acteurs économiques, va privilégier la réhabilitation et la fabrication de la ville sur elle-même. Des programmes de requalification des extensions urbaines incontrôlées sont engagés couvrant 8 000 hectares et concernant 60 000 habitants. Les zones d'urbanisation spontanées sont intégrées dans un projet global visant à créer des centralités périphériques et à relier les espaces urbanisés par des lignes fortes de transport en commun.

Dans le même temps, le plan des certitudes adopté le 29 mai 1997 définit les zones naturelles à sauvegarder, associe la protection des espaces ruraux à la mise en valeur de l'environnement et au développement des activités agricoles.

Le plan consacre plus des deux tiers du territoire communal aux espaces naturels et ruraux qui font l'objet d'une protection réglementaire stricte dans le document d'urbanisme.

1.3. Les acquis du plan des certitudes

Le plan des certitudes fixe les orientations stratégiques de développement de la ville intra-muros et périurbaine, il tient lieu de socle fondateur du nouveau plan régulateur général (*Piano Regolatore Generale*, PRG), proche d'un plan local d'urbanisme opposable aux tiers.

Le PRG est officiellement approuvé le 12 février 2008 par le conseil municipal de Rome qui prône une approche économe du territoire. Un des enjeux du PRG est de pacifier les rapports entre la ville et la nature, sans tomber dans l'immobilisme d'une protection figée, faisant des espaces naturels et ruraux des projets urbains à part entière, c'est-à-dire gérés par des établissements publics chargés de les restaurer, les mettre en valeur et de les entretenir (Roma Natura, Agence régionale des parcs, label Natura in Campo, fermes agrotouristiques...).

Comme le souligne Domenico Cecchini, architecte-urbaniste, adjoint aux politiques territoriales sous la mandature de Francesco Rutelli : *« nous avons déclaré la paix à la nature et dessiné les parcs et l'agriculture ; les 64 % de notre territoire ont été préservés et rendus inconstructibles »*.

1.4. Une ambition verte

Rome garde une forte identité rurale. Près des deux tiers du territoire romain sont préservés et aménagés en parcs régionaux (*Pineto, Monte Mario, Veio, Appia Antica*), réserves naturelles (14 aires), zones agricoles protégées (*Aziendas*), monuments naturels (lacs des cratères volcaniques), parcs urbains (*Villa Borghese, Villa Doria Pamphili*). Les sites archéologiques (*parc de Veies, forums impériaux*) sont colonisés par une végétation de ruine faisant office d'espaces verts.

Rome est une ville verte en toutes saisons. La végétation persistante est abondante, magnifiée par les pins parasols, les chênes verts, magnolias, lauriers roses, cyprès, palmiers, eucalyptus, cèdres, euphorbes candélabres qui émaillent le centre ancien. Dans les parcs publics des villas historiques, les cours privatives des immeubles, les pentes des collines du Capitole, du Quirinal ou du Vatican, les sites archéologiques, les arbres sont très présents, y compris sur les balcons, les toitures terrasses. Isolés, spontanés, généralement libres de port, plantés sans la régularité d'un mail ou la discipline de l'alignement au cordeau, les végétaux agrémentent l'espace urbain, créent des effets de masse tant en hauteur qu'au sol.



Illustration 6: Les toitures et les terrasses végétalisées sont très présentes dans le centre historique de Rome, en arrière plan, la colline boisée compose un écrin de verdure (Crédit Certu).

De plus, les essences employées incarnent la méditerranée, assurent cette permanence végétale si emblématique de la ville. Les arbres sont le faire valoir de Rome, ils animent la cité : le vert des feuillages tranche avec les couleurs chaudes des bâtiments ; la canopée des pins parasols structure les grands boulevards.

1.5. Trame verte et bleue à toutes les échelles spatiales

Aires protégées, parcs urbains, vestiges archéologiques, terrains agricoles, friches urbaines s'intègrent harmonieusement dans le paysage romain. Tous ces espaces non bâtis, témoins d'un riche passé, bénéficient de statuts juridiques de protection très divers ; ils constituent une trame verte et bleue, assurant des continuités écologiques plus ou moins marquées sur le territoire, sous la forme de linéaires arborés et d'espaces verts dispersés à la manière de pas japonais dans le tissu urbain. En milieu urbain, l'âge des espaces verts, la variété des masses végétales et leur faible niveau d'entretien sont des facteurs qui augmentent la biodiversité.

À l'échelle de la ville

Les parcs urbains des villas historiques

Les villas ont été construites par des aristocrates, nobles, marchands prospères, dignitaires du clergé entre la Renaissance et le XIXe siècle. Les plus célèbres sont les villas *Médicis*, *Farnese*, *Este Tivoli*, *Borghese*, *Ada* ou encore *Doria Pamphili*.

Ces villas appartenant à la noblesse, dites patriciennes, sont fréquemment édifiées au sommet des collines et sur des promontoires afin de jouir des meilleures vues sur la ville en contre-bas. Entourées de jardins d'agrément et de parcs



Illustration 7: Les vestiges archéologiques de la Rome Antique sont de véritables jardins dans la ville (Crédit Certu).

boisés (souvent transformés en parcs ouverts au public), les villas composent des écrans arborés qui participent à la qualité du paysage et aux ambiances de Rome.

La végétation des sites archéologiques

Les ruines et les vestiges archéologiques de la Rome Antique occupent des surfaces importantes en plein cœur de la ville qui totalisent 186 hectares. Ces espaces sont principalement gérés par les services de la Surintendance Archéologique. Les modes de gestion, plus ou moins extensifs, varient en fonction de la fréquentation des sites et de l'intérêt des lieux. *Le Forum*, *l'hippodrome romain (Circus Maximus)*, *les termes de Caracalla* forment ainsi des espaces hétérogènes où se mêlent des ruines, remparts, édifices prestigieux, des boisements spontanés, qui sont agrémentés de jardins publics et de plantations ornementales. Les zones archéologiques forment ainsi des espaces verts intra-muros intégrés dans les dédales de la ville ; ces espaces de respiration urbaine, enherbés et arborés, assurent des continuités fonctionnelles avec les espaces naturels et ruraux périurbains.



Illustration 8: Pins parasols dans le parc de la villa Borghese (Crédit Certu).

À l'échelle de l'agglomération

Le Tibre et l'Aniene

Le Tibre (*le Tevere*) et son affluent l'Aniene irriguent la ville de Rome. En centre-ville, le traitement des berges du Tibre est exclusivement minéral. Le cours du fleuve est bordé de quais très encaissés pour contenir les débordements des flots. Les quais sont agrémentés de plantations d'alignement composées de platanes, de pins parasols, de micocouliers. Les promeneurs et les cyclistes peuvent accéder au bord de l'eau à partir des nombreux escaliers et des rampes qui desservent les bas-ports.

L'Agro Romano

L'Agro Romano est l'appellation de la campagne romaine. Elle est caractérisée par des espaces naturels qui réunissent des bosquets de chênes verts, de chênes lièges, d'ormes, d'érables, des landes méditerranéennes, des thalwegs drainés par des ruisseaux, ponctués de mares et d'étangs, où s'intercalent des espaces agricoles qui rassemblent des terres de labour, oliveraies, vignobles, pâturages, prairies permanentes, terrains maraîchers.

Jusqu'au début du XXe siècle, la malaria et la pauvreté régnaient en maître sur la campagne romaine qui n'était guère prisée des citadins.



Illustration 9: Le cirque de Maxence, long de 513 mètres et large de 91 mètres, est l'un des cirques les mieux conservés de la Rome Antique. Ce site archéologique forme un espace vert dans le parc régional Appia Antica (Crédit Certu).

Aujourd'hui, l'Agro Romano est extrêmement riche en biodiversité, car la juxtaposition de milieux humides, de parcelles agricoles et de bosquets assurent « le gîte et le couvert » à des espèces aquatiques, des bois et des champs. Ces milieux anthropisés ont été depuis longtemps colonisés par une faune et une flore spécialisées.

La profusion des lisières et la multitude des biotopes favorisent le brassage des espèces. Ainsi, à l'intérieur du périphérique romain (GRA), l'atlas de la flore de Rome dénombre 1 200 espèces végétales, dont 80 % sont endémiques à la région du Lazio, ce qui représente 1/5ème de la flore italienne.



Illustration 10: Le boulevard urbain du Forum Impérial est bordé d'une double allée de pins parasols (crédit Certu).

La faune est également riche et diversifiée avec 144 espèces de vertébrés recensés (101 oiseaux, 14 reptiles, 6 espèces d'amphibiens et 23 mammifères) et plus de 5 151 espèces d'insectes. Comparée à d'autres capitales européennes, la flore exotique de Rome ne représente que 20 % de la flore totale alors que les végétaux importés dans une ville atteignent généralement 50 % du patrimoine floristique local. Ainsi, au centre de Rome, l'introduction de plantes horticoles est peu développée du fait d'une gestion extensive des espaces verts limitant le fleurissement exogène.

Malgré une urbanisation sauvage et souvent illégale, la campagne est très présente dans le paysage urbain. Ces morceaux de campagne en ville appartiennent encore aujourd'hui à de grandes familles, à des fondations et des communautés religieuses (Vatican). La présence de grands domaines agricoles et la permanence de fermes dynamiques ont préservé l'Agro Romano du mitage.

De nos jours, l'Agro Romano innerve profondément l'intérieur des tissus bâtis via des corridors écologiques (Rete Ecologica) inscrits sous cette appellation dans le PRG de 2008. Deux unités paysagères, au Nord, le parc régional du Veio (1 500 hectares) et au Sud, le parc régional Appia Antica (3 400 hectares) composent deux imposantes coupures d'urbanisation. Ces coulées vertes s'adosent aux paysages agrestes de l'Agro Romano et préservent également les vestiges archéologiques ; elles dessinent un modèle réticulaire qui s'avance en doigts de gant à l'intérieur de

la ville, orienté selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est



Illustration 11: Bain de soleil sur un bas-port du Tibre (Crédit Certu).

qui coupe Rome en deux.

Ce modèle de planification diffère de celui adopté en région parisienne fondé sur des espaces agricoles et forestiers formant une ceinture verte autour de la capitale (voir illustrations 2 et 3).



Illustration 12: Le parc régional Appia Antica protège l'Agro Romano de l'urbanisation diffuse ; la campagne s'avance à l'intérieur la ville de Rome (Crédit Certu).

À l'échelle de la province de Rome

Les aires protégées gérées par Roma Natura

Un ensemble de 16 000 hectares de parcs, réserves, naturelles, sites paysagers disséminés dans la commune de Rome forme un archipel d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces aires protégées sont en grande partie situées à l'intérieur du GRA, c'est-à-dire à l'intérieur même de la nappe urbaine de Rome.

Roma Natura est un établissement public autonome qui gère les espaces naturels et ruraux classés en application de la loi 29/1997 promulguée par la région du Lazio. Cette structure de gestion des zones naturelles protégées relève de la compétence régionale, elle est financée par les communes de la province de Rome et la région du Lazio, la ville de Rome contribuant à hauteur de 35 % au budget annuel de cet organisme.

Roma Natura administre 14 parcs naturels régionaux, 1 réserve marine, 9 réserves naturelles, 3 monuments naturels et 2 parcs naturels urbains. Elle assure la surveillance et le contrôle des activités illicites s'exerçant dans les sites protégés dont elle a reçu la gestion courante. Toutes les initiatives susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux requièrent l'autorisation préalable de Roma Natura avant que des travaux ne soient entrepris. Cette disposition juridique, proche de l'autorisation de travaux en site classé en France, donne un réel pouvoir de gestion de la trame verte et bleue à Roma Natura.

À l'échelle de la région du Lazio

Les aires protégées sont nombreuses dans la région du Lazio.

Elles sont composées de 3 parcs nationaux, 15 parcs naturels régionaux (dont celui de Appia Antica), 4 réserves naturelles d'État, 2 aires naturelles marines, 29 réserves naturelles régionales et 21 monuments naturels.

L'agglomération romaine se place au carrefour d'un système d'aires protégées qui sont quasi continues. Le modèle régional s'apparente à une « grande roue » dont les rayons sont constitués par des infrastructures vertes, en forme de fer de lance, qui pénètrent dans la ville dense jusqu'au centre urbain, et dénommées « trame verte » en France, depuis l'adoption de la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement publiée le 3 août 2009.

Ainsi, les espaces naturels et ruraux de la commune de Rome forment un bel assortiment d'aires protégées qui couvrent 64 % du territoire. De ce fait, il en résulte un réseau maillé d'espaces préservés qui correspond à la définition de la trame verte et bleue issue de la loi portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2).



Illustration 13: La campagne en ville pénètre profondément dans les tissus urbains denses. Le parc régional Appia Antica préserve l'Agro Romano de l'urbanisation diffuse et assure le maintien des activités agricoles et pastorales (Crédit Certu).

La trame verte et bleue romaine comprend notamment :

- les espaces naturels, agricoles et forestiers reconnus comme zones importantes pour la préservation de la biodiversité identifiés aux différentes échelles territoriales (commune, province, région, État) ;
- les corridors écologiques constitués des espaces naturels et semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier et de connecter les espaces entre eux ;
- les cours d'eau, fleuves, ruisseaux, zones humides qui sont nécessaires au maintien des continuités aquatiques des bassins versants.

D'une manière générale, ces aires protégées sont des espaces naturels et ruraux de l'Agro Romano. La campagne en ville participe à la mise en place de la trame verte et bleue qui est riche en éléments historiques, archéologiques et environnementaux.

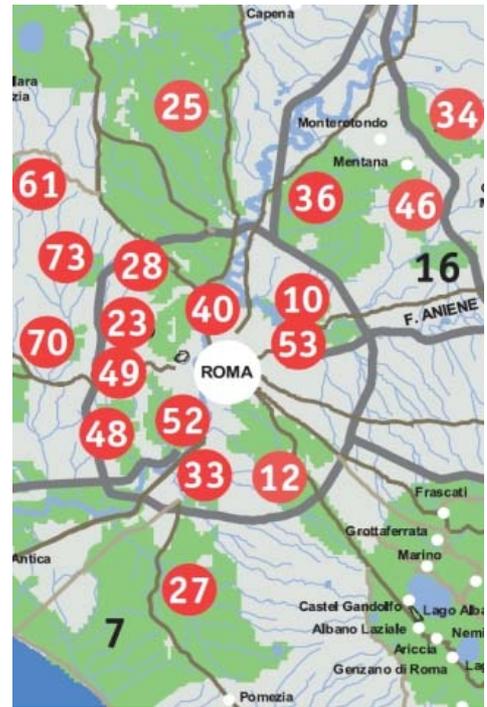


Illustration 14: Extrait de la carte des aires protégées au niveau de la commune de Rome.

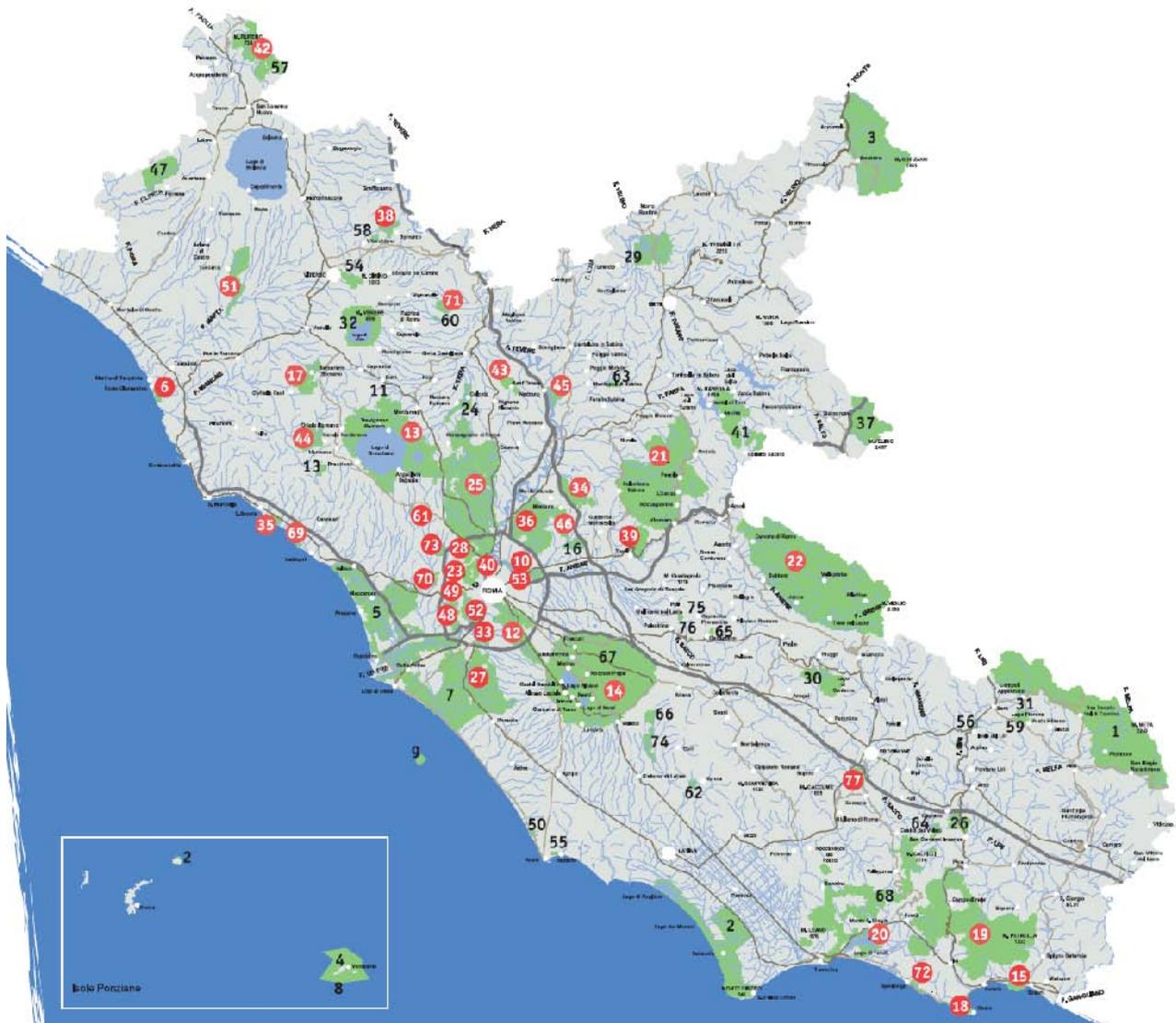


Illustration 15: Distribution des aires protégées de la région du Lazio (Source www.parchilazio.it).

2. Le parc régional Appia Antica

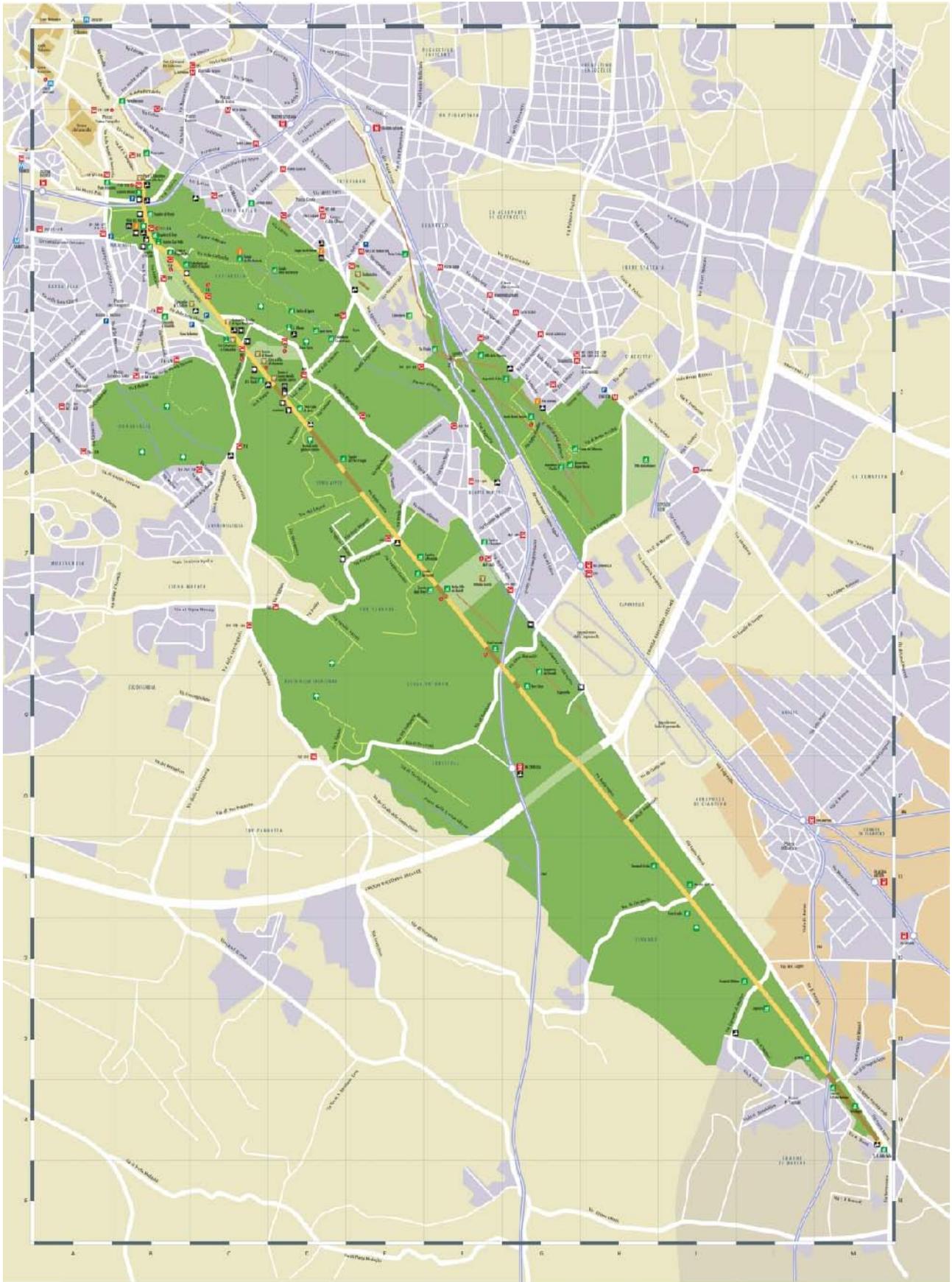


Illustration 16: Le parc régional Appia Antica est structuré par une ancienne voie romaine appelée la via Appia Antica. Matérialisée en jaune sur la carte de situation, la via Appia Antica s'étire sur une ligne droite de 20 kilomètres de long (Source www.parcoappiaantica.it).

2.1. La via Appia Antica : une voie structurante

Le parc régional Appia Antica est coupé en deux par une ancienne voie romaine, la via appienne ou via Appia, longue de 20 kilomètres, qui est parfaitement rectiligne à l'intérieur du parc.

La via Appia prend naissance au droit du mur Aurélien qui ceinturait complètement la Rome Antique afin de protéger la cité des pillages et des invasions barbares. Le mur Aurélien construit durant les années 272-283 sur ordre de l'empereur Aurélien s'étendait sur 19 kilomètres et atteignait 10 mètres de haut à certains endroits sensibles.

Le mur Aurélien est percé de 17 à 18 portes distinctes construites selon des styles différents en fonction de leur importance et de leur époque d'édification. La plus grande partie du mur Aurélien subsiste encore de nos jours, même si certaines portes sont aujourd'hui murées, démolies ou déplacées. Cette enceinte fortifiée marque la limite administrative du centre historique de Rome.

La porte San Sebastiano flanquée de deux tours défensives est la plus grande et la mieux conservée des portes de Rome. Elle assurait le contrôle des allées et venues des convois et des marchands qui empruntaient la via Appia.

La via Appia Antica ou voie Appienne fut construite à partir de 312 avant J-C par Appius Claudius Caecus afin de relier Rome à la côte Adriatique. Elle fut une des premières voies romaines à être pavée sur toute sa longueur. Cette réalisation marque le début de la construction du réseau routier romain qui assurera la suprématie de l'Empire sur le bassin méditerranéen, en Gaule et jusqu'aux confins de l'Écosse.

Surnommée la voie royale par les Romains (*regina viarum*), la via Appia a été aménagée pour que deux chars puissent se croiser de front. La largeur de la chaussée est réglée à un peu plus de quatre mètres (quatorze pieds romains), et la voie est encore bordée de trottoirs en terre battue qui sont surélevés de part et d'autre de l'axe central qui est légèrement bombé pour favoriser l'écoulement des eaux.

Pavée de grosses dalles de basalte dont les roues des attelages (*cisium*, charrois à quatre roues) ont usé leur surface et creusé des ornières bien visibles, la via Appia reliait Rome à Capoue (5 jours de voyage), puis Brindisi (13 ou 14 jours de voyage), le plus important port de commerce avec la Grèce et l'Orient.

Les dimanches et les jours fériés, la via Appia est interdite à la circulation motorisée.



Illustration 17: Détail du pavage de la via Appia Antica (Crédit Certu).

Cette fermeture temporaire permet aux romains et aux touristes de rejoindre la campagne de l'Agro Romano depuis le centre ville, en mode de transport doux, à pied ou en vélo.



Illustration 18: La via Appia Antica de nos jours (Crédit Certu)

Comme il était interdit d'inhumer les morts dans la Rome Antique, la via Appia a été très tôt reconnue comme un lieu prestigieux pour enterrer les défunts et honorer la mémoire des nobles et des illustres romains. De ce fait, la via Appia est bordée de monuments, tombes et caveaux remarquables.

Selon les évolutions des rites funéraires au fil des siècles, les tombeaux ont des formes architecturales différentes : souterraines, avec les columbariums, cryptes (sépulture de Priscilla, tombe de Romulus), catacombes (San Calisto, San Sebastiano), ou aériennes avec l'élévation de temples romains, dont le mausolée de Cecilia Metalla (an 10 avant J-C.) marque de sa silhouette imposante l'entrée nord du parc.

Cette voie sacrée, consacrée au culte des défunts, fait encore de nos jours l'objet de fêtes votives et de cérémonies religieuses. Le parc régional Appia Antica est à la fois un site archéologique et un espace naturel et rural qui compose un écrin de verdure en arrière-plan. Le dramaturge norvégien Henrik Ibsen rend bien l'ambiance du site : *« Quelle nature splendide, ici. À la fois dans la forme et la couleur, il y a une harmonie indescriptible. Je vais souvent m'étendre une demi-journée parmi les tombes »*.

2.2. Abandon et urbanisation

L'intérêt de la via Appia Antica décline au Moyen Âge en raison de la construction de la via Appia Nuova, parallèle à la voie romaine. Au début du XXe siècle, le tracé de cette voie nouvelle est aménagé sur des parcelles cultivées qui font partie des vastes domaines agricoles des familles patriciennes. La pression foncière d'après guerre a failli faire disparaître la via Appia Antica (projets d'aménagement, constructions illicites, construction du GRA).

Fait remarquable, au niveau de la via Appia Antica, le GRA est enterré, sur plus de 1 000 mètres de longueur, afin de préserver les continuités « routières » et les connexions écologiques et paysagères en surface.

2.3. La construction du parc régional

Cet espace périurbain a résisté à l'urbanisation sauvage grâce à la ténacité et à l'obstination d'un groupe d'intellectuels qui, pendant des décennies de résistance, ont réussi par emporter l'adhésion des riverains et des Romains.

Certaines décisions politiques et législatives ont également permis d'accompagner et de concrétiser peu à peu la naissance du parc.

Quelques dates clés :

| | |
|------|--|
| 1960 | Une protection minimale voit le jour Plan d'aménagement et de protection d'une bande de quelques mètres de chaque côté de la via Appia Antica. |
| 1965 | L'État envisage la création d'un parc Le ministère des travaux publics propose la création d'un parc de 2 500 hectares appelé <i>Parco Regionale Appia Antica</i> . Le Conseil d'État invalide le projet de parc. |
| 1970 | La montée en puissance des mouvements associatifs Antonio Cederna (1921-1996), journaliste et homme politique, soutient les campagnes de presse en faveur de la sauvegarde de ce territoire naturel et de grand intérêt patrimonial. Sur le front politique, il a largement contribué à l'évolution de la législation sur la protection des sols et des espaces naturels en Italie. |
| 1979 | Vers la création d'un parc communal Giulio Carlo Argan, maire de la ville de Rome, approuve la décision de créer un grand parc archéologique en contact avec la via Appia Antica. |
| 1980 | La commune de Rome engage des expropriations Des procédures d'expropriation d'habitations illicites dans le parc sont menées par les services techniques municipaux. |
| 1988 | Création du parc régional Appia Antica La région du Lazio adopte une loi portant création du parc régional Appia Antica. Un parc de 3 500 hectares est créé sur la commune de Rome, Ciampino et Marino. Le parc est avant tout une zone de protection qui vise à conserver et valoriser les ressources naturelles, artistiques, historiques, économiques et éducatives (Loi régionale n°66 du 10/11/1988). |
| 1993 | Antonio Cederna est nommé président du parc Une structure de gestion est mise sur pied ; elle est chargée de piloter les actions du parc. |
| 1997 | Renforcement législatif des parcs régionaux Loi régionale du 6 octobre 1997 sur les parcs régionaux, elle permet la création de conseils d'administration pour les parcs régionaux. |

| | |
|------|---|
| 2009 | <p>Adoption du statut juridique du parc régional Appia Antica</p> <p>Le 02 juillet 2009, le conseil d'administration du parc régional Appia Antica approuve le nouveau statut. Basé sur la loi régionale du 6 octobre 1997, celui-ci fixe les objectifs et les activités du parc (charte).</p> |
|------|---|

2.4. Le parc aujourd'hui

Localisation

Le parc régional Appia Antica couvre 3 296 hectares et s'étend au sud-est de la ville de Rome, entre la *via Appia Nuova* et la *via Ardeatina*, jusqu'aux communes de Ciampino et Marino. Il prend appui sur la porte de San Sebastiano et s'étire sur plus de 20 kilomètres de longueur au sein de la vallée de la Caffarella. Le tracé de l'ancienne voie romaine, la *via Appia Antica*, constitue l'axe central autour duquel se déploie le parc.

Description

Le paysage du parc est typique de l'*Agro Romano*. La campagne romaine est constituée de fermes tournées vers la polyculture et l'élevage. La vingtaine d'agriculteurs qui se partagent les terres du parc ont su perpétuer des pratiques culturales extensives. De ce fait, les exploitants agricoles ont façonné des paysages champêtres fait de prairies permanentes entourées de haies bocagères, de chemins ruraux bordées d'allées arborées de frênes et de saules têtards, de thalwegs dans lesquels des troupeaux de vaches ou de moutons disposent de parcours herbagés. De plus, certaines exploitations étoffent leur production « animale » par des terres de labour vouées aux céréales (blé, avoine, seigle, tournesol) en vue de compléter l'alimentation du bétail. Comme il est d'usage dans les terroirs méditerranéens de polyculture-élevage, certains agriculteurs ont également diversifié leur production « végétale » en développant des vignobles (vin Braniti), des oliveraies, des vergers, des parcelles en maraichage (agriculture biologique). D'autres se sont spécialisés dans les cultures ornementales (pépinières, fleurs à couper). La proximité d'un important bassin de consommateurs et la mise en place de circuits courts de distribution (marché paysan, label propre au parc dit « Naturel Campo ») permettent le maintien d'une activité agricole garante de l'entretien des paysages de l'Agro Romano.

La flore et la végétation locale qui s'insèrent dans les paysages de l'Agro Romano sont composés de

prairies sèches à orchidées et de parcours herbagés qui réunissent une flore des maquis méditerranéens, des friches et des bosquets (chêne vert, chêne liège, orme, érable, pin parasol...). Les fougères sont présentes dans les zones humides, les vieux murs de pierre sèche, les édifices en ruine, les vestiges d'aqueducs.

La faune est représentée par de nombreuses espèces d'oiseaux (héron cendré, poule d'eau, martin-pêcheur, hirondelle de cheminée, huppe fasciée...) et de vertébrés (renard, belette, martre, lapin, grenouille verte, lézard, gecko, chauve-souris...). Ces espèces profitent de l'enchevêtrement des milieux naturels et ruraux.

Des contrats territoriaux d'exploitation mis en place par le parc encouragent la transition vers une agriculture respectueuse des milieux naturels et à haute valeur environnementale. Des conventions sont ainsi négociées avec les agriculteurs du parc ; elles définissent les conditions par lesquelles les cultures et les pratiques d'entretien sont exercées (fauche tardive des berges des cours d'eau, curage des fossés, élagage raisonnée des haies, conservation des bois morts pour les insectes xylophages et les chauves-souris arboricoles).

Le parc intègre également de nombreux vestiges romains qui sont des points d'attraction pour les visiteurs et il réunit des constructions contemporaines (lotissements et villas isolées). 85 % de la superficie du parc appartient à des propriétaires privés.

Le parc régional Appia Antica est un corridor biologique majeur entre la banlieue sud-est de Rome et les collines de l'Albani.

La flore et la faune du parc profitent de l'enchevêtrement des milieux naturels et ruraux. Des contrats territoriaux d'exploitation mis en place par le parc encouragent la transition vers une agriculture respectueuse des milieux naturels et à haute valeur environnementale. Des conventions sont ainsi négociées avec les agriculteurs du parc ; elles définissent les conditions par lesquelles les cultures et les pratiques d'entretien sont exercées :

- fauche tardive des berges des cours d'eau;
- curage des fossés;
- élagage raisonnée des haies;
- conservation des bois morts pour les insectes xylophages et les chauves-souris arboricoles.

Le parc régional Appia Antica est un corridor biologique majeur entre la banlieue sud-est de Rome et les collines de l'Albani.



Illustration 19 : Un espace naturel multifonctionnel en ville (Crédit Certu)

3. Des usages des espaces protégés

3.1. Jardins publics et privés

Dès la Rome Antique, le territoire urbain se répartit entre des espaces à vocation publique (*forum*) ou privée. Les consuls les plus riches disposaient souvent d'un jardin potager, d'un parc boisé adossé à leur demeure principale et d'un vaste domaine agricole pour se nourrir en cas de siège. Les jardins privés (*hortus*) et les bois sacrés (*lucus*) dans lesquels étaient organisés des cérémonies religieuses pour vénérer les déesses ou pour gagner la mansuétude des dieux, constituaient les principaux espaces verts de la cité.

À la Renaissance, certains parcs boisés des villas aristocratiques étaient partiellement ouverts au public, et une loi, la *lex hortorum*, en codifiait minutieusement les usages. Au moment de l'unification italienne en 1870, la commune de Rome couvrait 203 420 hectares et comptait 240 000 habitants. Vingt-cinq grandes familles se partageaient le territoire : Torlonia avec plus de 25 000 hectares, Borghese 11 000 hectares, Aldobrandini 8 000 hectares.

Au début du XIXe siècle, la ville de Rome connaît une forte croissance urbaine liée à l'exode rural et à une natalité élevée. Les domaines agricoles détenus par de grands propriétaires fonciers sont alors mis à contribution pour ériger des quartiers neufs.

En 1931, Rome dépasse le million d'habitants, et en 1945, la ville compte deux millions d'habitants. Conscient de la nécessité de protéger les villas historiques d'un démantèlement et de préserver les parcs boisés de l'urbanisation diffuse, l'État et la commune de Rome engagent des acquisitions foncières : la villa Borghese est achetée en 1889, la villa Ada en 1951, la villa Doria Pamphili en 1956.

Grâce à ces achats publics, une armature de parcs urbains forte de 414 hectares dans le centre ancien voit le jour qui se superpose aux anciennes formations boisées des villas historiques.

Les vestiges et les ruines de la Rome Antique (Circo Massimo, promenade de Caracalla) offrent des espaces de respiration, des esplanades et des

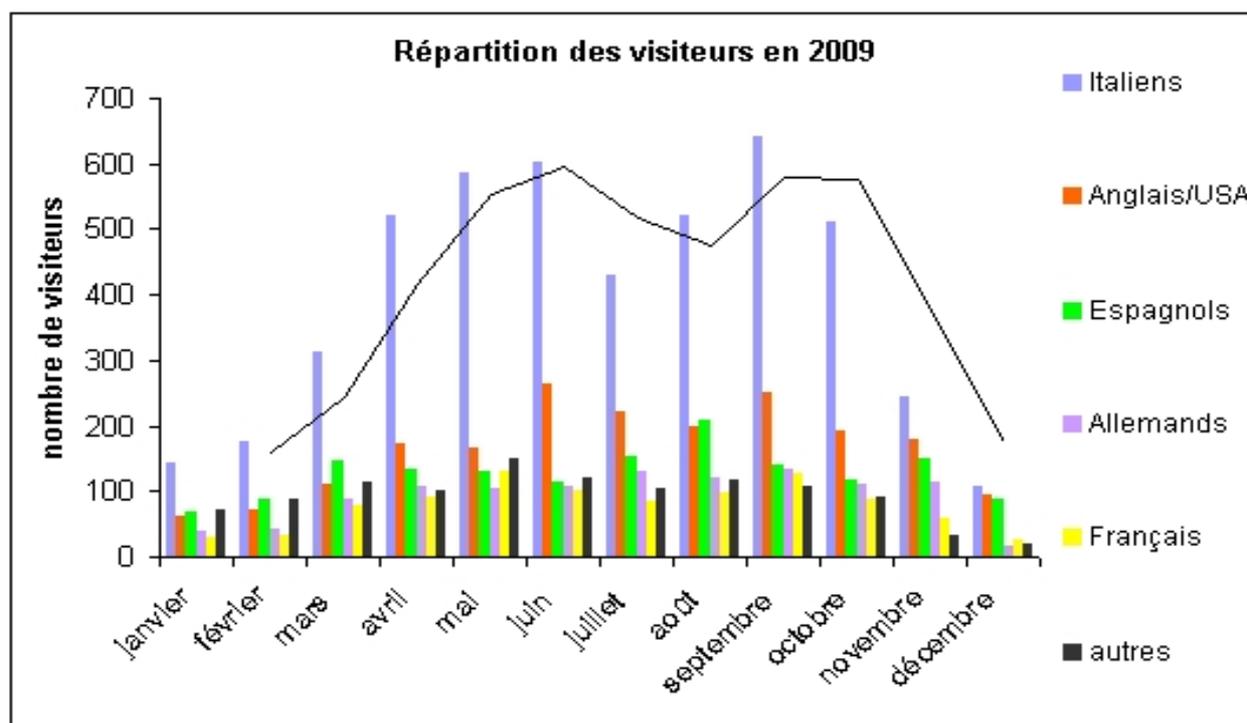


Illustration 20: La répartition pour l'année 2009 des visiteurs du centre d'information du parc régional Appia Antica suit une courbe de fréquentation dite en M caractéristique des parcs urbains, (d'après les données communiquées par le parc régional Appia Antica).

terrains vagues, qui reçoivent un traitement végétal sommaire. Les surfaces en pelouse protègent les zones de fouilles non encore explorées et défendent les remblais contre le ravinement des eaux de ruissellement tandis que les arbres spontanés, voire plantés, procurent un ombrage le long des cheminements piétons.

Les parcs archéologiques font office de jardins publics dans les quartiers densément peuplés. Ceux du centre-ville sont très prisés des citadins et des nombreux touristes qui viennent admirer les vestiges romains dans un cadre verdoyant, s'y promener en famille, s'y détendre, pique-niquer au pied des stèles de marbre et des arcs de triomphe.

3.2. Des usages dans le parc régional Appia Antica

S'inscrivant dans un bassin de vie de plus de 500 000 habitants, la via Appia Antica est une des promenades préférées des Romains.

Le parc accueille un million de visiteurs par an. Un rapide comptage réalisé par les agents du parc au centre d'accueil montre que la fréquentation suit une courbe en M caractérisée par deux pics prononcés, au printemps (mai et juin) et en automne (septembre et octobre).

En 2009, le centre d'information a reçu 10 000 visiteurs, en majorité des Italiens (42 %), suivis par des Anglais (17 %) et des Espagnols (13 %).

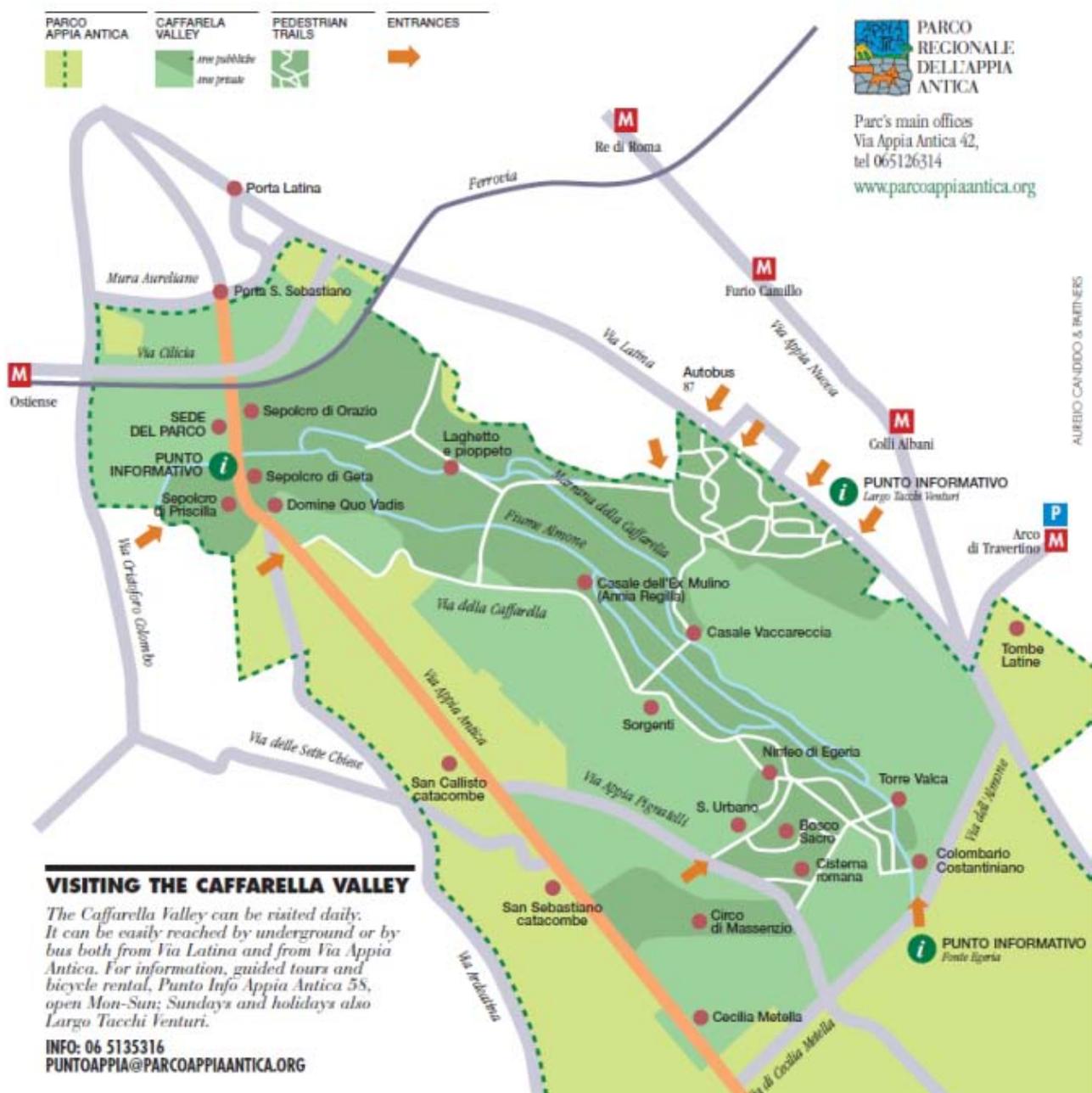


Illustration 21: Extrait d'un dépliant des parcours thématiques situés dans le parc régional Appia Antica (Source www.parcoappiaantica.it).

Le parc est un espace multifonctionnel, apprécié par tous les publics, car il offre de nombreux circuits thématiques (sentier de l'eau, observatoires de la faune sauvage, parcours de santé, circuits de vélo tout terrain, chemins de randonnée) et réunit plusieurs centres d'intérêts (points de vue pittoresque, animaux de la ferme, aires de jeux, environnement rural traditionnel).

Ainsi, les dimanches après-midi, les romains viennent s'y promener en famille. Le lundi de Pâques, jour de la *pasquetta*, les familles se retrouvent autour d'un pique-nique festif sur les prairies du parc.

4. La gouvernance du parc

Le PRG : un outil de planification

Le plan régulateur général (PRG) décliné en application de la loi 1150/1942 est un document d'urbanisme qui définit précisément l'usage des sols.

Le PRG est un outil de planification des orientations générales et stratégiques en matière d'urbanisme et de gestion du droit des sols des communes italiennes. Il combine les prescriptions d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT), en définissant les zones à protéger des secteurs à urbaniser en priorité, et les règles à la parcelle du plan local d'urbanisme (PLU).

Comme en France, le plan régulateur général est opposable aux tiers.

Le PRG de 1965 prévoyait de classer des zones vertes appelées « *cunei verdi* » que l'on peut traduire par « triangles verts ».

Ces espaces de protection du paysage prennent appui sur l'Agro Romano, c'est-à-dire qu'ils se superposent à la campagne romaine dont ils veulent en préserver les caractéristiques et les modes d'entretien.

Les périmètres de protection comportent une pointe dirigée vers les quartiers du centre ville en vue de mettre en valeur les zones de contact entre la ville et la campagne.

De 1965 à 1980, la population de Rome a doublé, 20 000 hectares ont été construits dont la moitié illégalement. Dans le milieu des années 1980, la commune s'est engagée dans un processus de légalisation des habitations illicites et de démolition des constructions les plus sensibles (casses automobiles).

Des mises au norme des réseaux et des renforcements coordonnés aux services de proximité sont engagés dans les quartiers déficitaires.

Afin de répondre à la forte demande de logements, un vaste programme de construction d'habitations à loyer modéré est réalisé. En parallèle, des actions de sauvegarde des territoires ruraux ont débuté.

En 1993, face aux dysfonctionnements urbains et à l'absence d'une vision de sortie pour répondre à la crise immobilière, le maire de Rome, Francesco Rutelli et le conseil municipal entreprennent de rédiger un plan d'urbanisme novateur et de fixer de nouvelles orientations urbanistiques pour la ville.

En 1995, la région du Lazio adopte la loi relative à l'établissement des parcs naturels régionaux.

En 1997, par anticipation du nouveau PRG, la ville adopte le « **plan des certitudes** ». Il s'agit d'un plan intermédiaire qui prévoit de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale.

Ce plan expose les principes (ou certitudes) par lesquels le projet d'urbanisme s'affirme :

- la préservation du patrimoine naturel ;
- la sauvegarde et la valorisation du patrimoine historique.

Trois orientations fondamentales sont adoptées :

- de définir les espaces naturels et ruraux à protéger et de prévoir une gestion efficace des aires protégées sur le long terme pour éviter tout immobilisme ;
- développer les transports en commun ;
- réhabiliter les quartiers périphériques à l'aide d'initiatives publiques et d'investissements privés, faisant appel aux partenariats publics-privés.



Illustration 22: pique-nique dans le parc (Crédit certu).

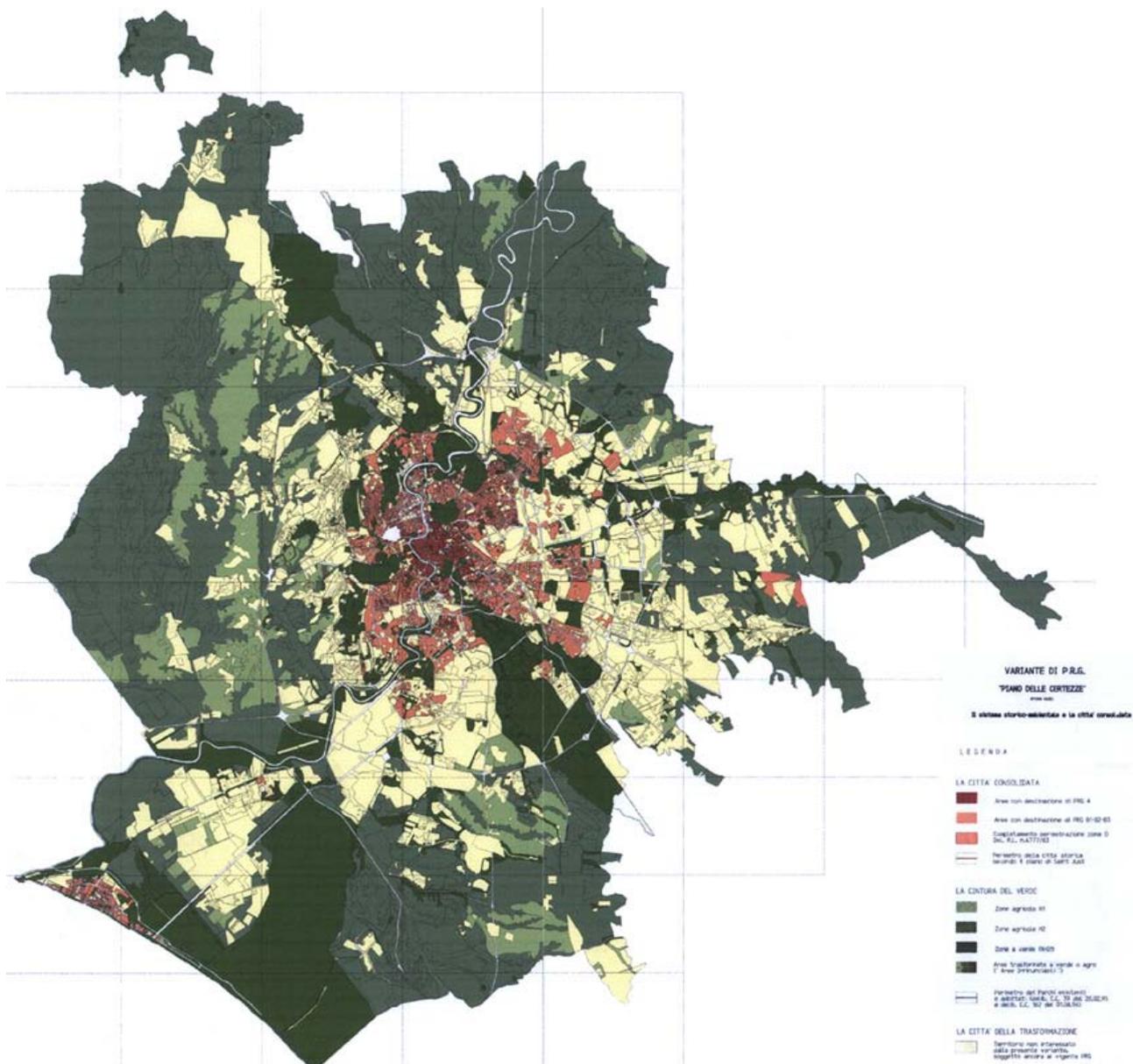


Illustration 23: Le plan des certitudes (1997) , un document de portée stratégique qui propose des principes et des valeurs notamment sur la préservation du patrimoine naturel et historique (Source: Ville de Rome)

Le plan des certitudes définit trois grands zonages (cf. illustration 24) :

- **Une ville constituée** (*La città consolidata*) en marron. La ville est confortée dans son périmètre. L'interdiction de bâtir sur les espaces libres de la ville historique est réaffirmée en vue de créer des espaces verts qui soient couplés aux zones de protection du patrimoine architectural et archéologique. La modernisation des transports ferroviaires est érigée au rang des priorités.

- **Une ville en transformation**, en jaune, qui n'est pas planifiée par le plan des Certitudes.

- **Une zone de préservation des espaces naturels et agricoles**, en vert, protège l'Agro Romano contre les projets d'aménagement incompatibles avec leur vocation. L'instauration de parcs et de jardins publics y sont encouragés. Ainsi, 82 000 hectares sont classées en zone non ædificandi.

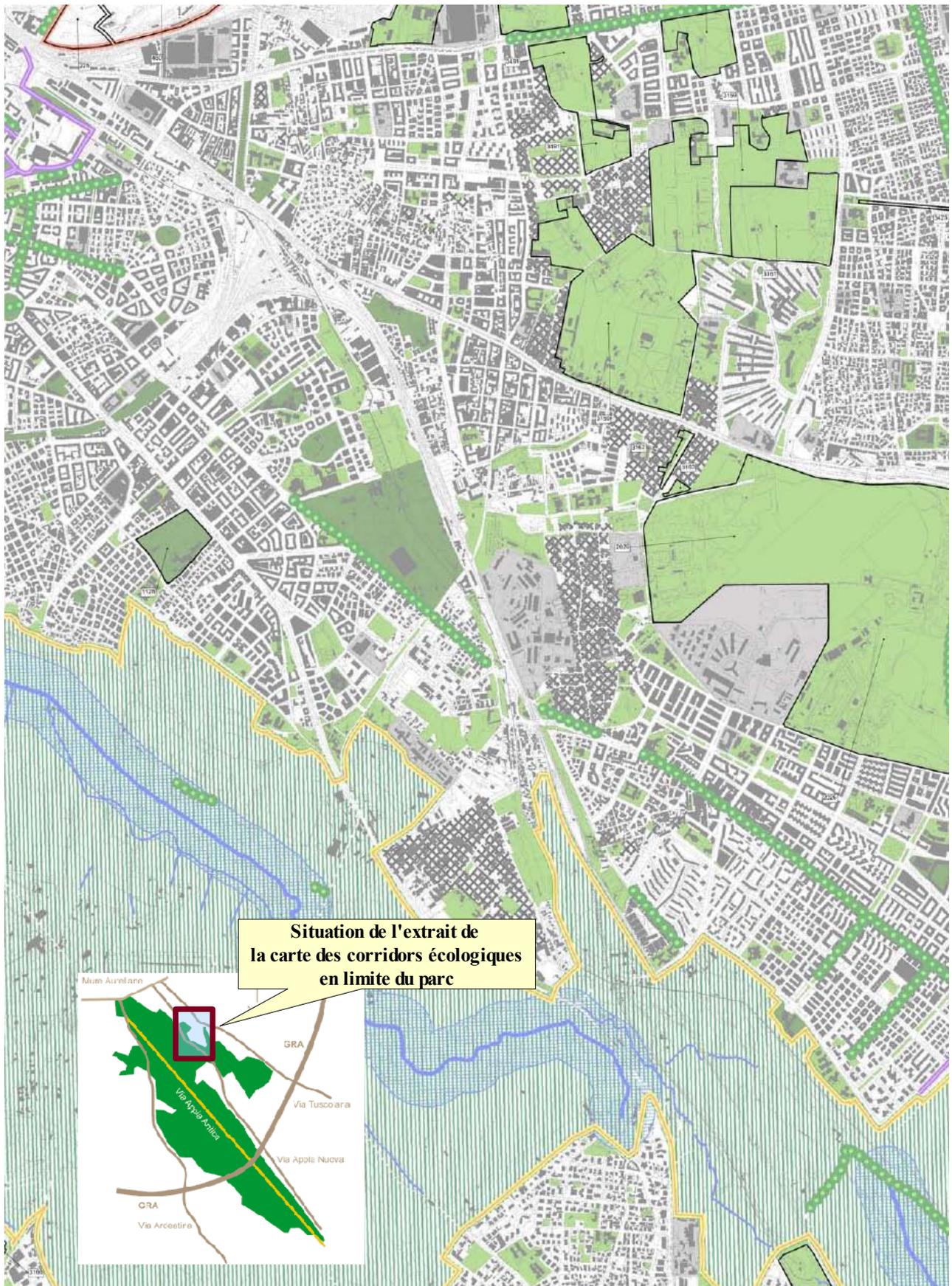


Illustration 24: Extrait d'une carte des corridors écologiques "Rete Ecologica" du PRG 2008 - Source Ville de Rome [www.urbanistica.comune.roma.it/].

En 2006, un nouveau PRG intégrant les objectifs de sauvegarde environnementale à l'échelle métropolitaine remplace le PRG de 1965.

En 2008, le PRG définit les choix et les objectifs stratégiques de la ville.

Ce document intègre les réseaux écologiques (Rete Ecologica) sur le Grand Rome.

Le document pointe l'ensemble des réseaux écologiques existants ou à créer, notamment dans les zones déjà urbanisées. Ce plan propose pour chaque zone identifiée des actions concrètes de restauration et de mise en valeur (plantation, expropriation, créations d'espaces verts, mode de gestion).

Le périmètre du parc régional Appia Antica est protégé en qualité de zone inconstructible dans le dernier PRG en vigueur (2008).

Au niveau du parc régional Appia Antica, deux unités paysagères, au nord, le parc régional du Veio (1 500 hectares) et au sud, le parc régional Appia Antica (3 400 hectares) composent deux imposantes coupures d'urbanisation.

Il est encore trop tôt pour établir un bilan du PRG de 2008. Les services du parc regrettent de ne pas avoir été associés aux études de définition portant sur la localisation des corridors écologiques à l'intérieur du périmètre du parc. Une association du parc aux enjeux de préservation des continuités écologiques et paysagères aurait sans doute permis d'établir une meilleure cohérence dans l'architecture de la trame verte et bleue, notamment de réfléchir au devenir des délaissés fonciers et des dents creuses.

Les documents de planification à Rome :

| | |
|------|---|
| 1965 | Plan régulateur général 1965 <i>Piano Regolatore Generale</i> ou PRG |
| 1997 | Plan des Certitudes Le <i>Piano delle Certezze</i> intègre des mesures de sauvegardes environnementales |
| 2006 | Plan régulateur général 2006 (PRG) |
| 2008 | Plan régulateur général 2008 (PRG). Il intègre les réseaux écologiques (<i>Rete Ecologica</i>) |



Illustration 25: Le parc Appia Antica assure le contact entre la ville et la campagne (Crédit Certu).

5. Conclusion

Le Grand Rome dispose d'espaces agricoles dynamiques aux portes de la vieille ville. Grâce à de riches propriétaires fonciers et de puissantes communautés religieuses qui ont su résister à la pression urbaine, les espaces naturels et ruraux ont été préservés des démantèlements et des remembrements.

Aujourd'hui, ces grands domaines constituent ce que les romains appellent l'Agro Romano, une campagne en ville, où l'activité agricole à gestion extensive tournée vers la polyculture élevage a façonné des paysages champêtres qui assurent le maintien d'une faune et d'une flore méditerranéennes spécialisées. Ainsi, l'azienda Castel di Guido (2 000 hectares) appartenait au Vatican. Elle a été rachetée par la municipalité qui gère l'exploitation en agriculture biologique et préserve la richesse écologique et paysagère des zones humides et des parcours boisés (300 hectares).

Les espaces naturels et ruraux de l'Agro Romano abondent de vestiges archéologiques, monuments historiques, sites pittoresques, lieux prestigieux.

Tous sont intimement liés au sort des uns et autres, à tel point que la campagne en ville fait désormais partie intégrante des projets urbains via des aires protégées qui relèvent de différents statuts et labels contrôlés par des organismes de gestion créés à cet effet. Depuis les années quatre-vingt, la ville encourage les reconversions des exploitations vers une agriculture urbaine respectueuse de la biodiversité et à haute valeur environnementale.

À Rome, les zones de contact ville-nature-campagne sont exemplaires. Ce savant mélange de richesses naturelles, architecturales et historiques fait de la capitale italienne une des premières destinations touristiques d'Europe. La politique romaine en matière protection et de mise en valeur de la trame verte et bleue constitue une belle réussite économique, sociale et environnementale.



Illustration 26 : Des chemins en terre relient le quartier d'habitation avec le parc Appia Antica (Crédit certu)

6. Dix points à retenir

→ Grâce à une planification forte et constante, le périmètre du parc régional Appia Antica (3 296 hectares) est classé dans sa totalité en zone *non aedificandi* dans le plan d'urbanisme de 2008.

→ Les franges et les lignes de contact entre l'Agro Romano et les quartiers sont franches et nettes, passant d'un milieu urbain dense à la pleine campagne immédiate. 64 % du territoire communal de Rome font l'objet d'une protection stricte.

→ Les structures agricoles et forestières sont gérées de manière extensive. Les agriculteurs sont conventionnés avec le parc pour réaliser des travaux d'entretien, de curage, de fauche et d'élagage. Le parc finance des projets porteurs de développement de l'agriculture (agrotourisme, aide au pastoralisme, reconversion de parcelles en agriculture biologique).

→ Les aménagements et les équipements d'accueil du parc, à vocation de loisirs, de découverte de la nature et d'information du public, sont très intégrés à l'environnement. Tous font l'objet d'un soin attentif en matière de requalification et de réhabilitation des bâtiments qui concernent souvent des bâtis existants : le siège du parc est aménagé dans une ancienne usine désaffectée.

→ Le parc accueille un million de visiteurs par an, c'est un espace multifonctionnel fort prisé des Romains et des touristes, alors que 85 % de sa surface appartient à des propriétaires privés.

→ Le parc est un territoire florissant en biodiversité. Pourvu d'une large palette de milieux naturels, aquatiques et forestiers, de petites parcelles agricoles enclavées et gérées de manière extensive, le parc offre un support de vie, de nourriture et de repos, à de nombreuses espèces animales et végétales endémiques.

→ Les corridors écologiques sont clairement identifiés dans le PRG de 2008 et les zones sensibles de biodiversité font l'objet d'une réglementation propre. Ainsi le grand périphérique Romain (GRA) qui tangente la pointe sud du parc est enterré sur plus d'un kilomètre de long afin de rétablir les continuités écologiques et paysagères en surface.

→ Le parc est administré par un établissement public autonome, doté d'un budget d'investissement et de fonctionnement alimenté par la Région du Lazio, la province et la ville de Rome. Des gardes moniteurs employés par le parc sont habilités à verbaliser les contrevenants.

DGALN

Direction générale
de l'Aménagement,
du Logement et de
la Nature

Arche Sud
92055 La Défense
Cedex

Tél. : 01 40 81 21 22

Contact

Jessica BROUARD-
MASSON
[Jessica.Brouard-
masson@
developpement-
durable.gouv.fr](mailto:Jessica.Brouard-masson@developpement-durable.gouv.fr)

Certu

Centre d'Études
sur les réseaux,
les transports,
l'urbanisme et
les constructions
publiques

9, rue Juliette
Récamier
69456 Lyon
Cedex 06

Tél. : 04 72 74 58 00

Fax : 04 72 74 59 00

www.certu.fr

Contacts

Emmanuel BOUTEFÉU
[Emmanuel.Boutefeu@
developpement-
durable.gouv.fr](mailto:Emmanuel.Boutefeu@developpement-durable.gouv.fr)

Jérôme CHAMPRES
[Jerome.Champres@
developpement-
durable.gouv.fr](mailto:Jerome.Champres@developpement-durable.gouv.fr)

→ Le parc a la capacité juridique de mener des acquisitions foncières. La démarche d'instruction des dossiers d'achat des terrains s'apparente, en France, à celle du conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

→ Enfin, le parc déploie ses activités dans le sens du développement durable. Ses programmes et ses interventions sont élaborés en étroite concertation avec les acteurs locaux (scolaires, universitaires, riverains, institutions italiennes).

7. Bibliographie

CELESTI GRAPOW L., 1995.
Atlante della flora di Roma, (La distribuzione delle piante spontanee come indicatore ambientale), Argos Edizione, Roma.

CIGNINI B. & ZAPPAROLI M. (a cura di), 1996.

Atlante degli uccelli nidificanti a Roma. Fratelli Palombi Editori, Roma: 128 p.

MARTINCIGH L., 2005.
The Rome case study Strategies for green structure planning and maintenance, in COST C11, Greenstructure and Urban Planning, p.103-114.

MASBOUNGI A., 2000.
Chantier Rome - Building Rome, DGUHC, Projet urbain n°22, 90 p.

Parco regionale Appia Antica., 2009.
Guide ai servizi delle naturali portette del Lazio, 96 p.

TAFFON D., GIUCCA F. & BATTISTI C. (a cura di), 2008.

Atlante degli Uccelli nidificanti nel Parco Regionale dell'Appia Antica. Ente Parco Regionale dell'Appia Antica, Provincia di Roma. Gangemi Editore, Roma, 176 p.

VAN LEEUWEN-MAILLET A.M., 1995.
La nature dans la ville de Rome, entre perception et usage. Unité mixte de recherche, Université de Provence Aix-Marseille I, Les annales de la recherche urbaine n° 74.

WERQUIN A.C., 2007.
Des villes vertes et bleues, de nouvelles infrastructures à planifier, Plan urbanisme construction architecture, 149 p.

8. Sites internet

- Parc régional Appia Antica
www.parcoappiaantica.it/
- Service urbanisme de la ville de Rome
www.urbanistica.comune.roma.it/
- Portail des parcs naturels italiens
www.parks.it/
- Parcs de la région du Lazio
www.parchilazio.it/
- Site officiel de Roma Natura
www.romanatura.roma.it/
- Archives de Antonio Cederna
www.archiviocederna.it

9. Contacts



Illustration 27 : Logo du parc régional Appia Antica

Adresse postale du parc Appia Antica :
Ufficio Stampa e Comunicazione
Parco Regionale Appia Antica
Via Appia Antica, 42
00179 Roma

10. Remerciements

Nous remercions chaleureusement :

Le parc régional Appia Antica

- Madame Francesca MAZZÀ
(responsable de la communication du parc) f.mazza@parcoappiaantica.it
- Madame Simona MEISSINE
- Monsieur Fabricio PICCAIL

L'ambassade de France en Italie Service économique de Rome

- Madame Claire JUBAULT
(chargée d'études environnement)
claire.jubault@dgtpe.fr